

Votre séjour à l'Île Maurice

Formalités

Formalités COVID-19 (Au 28/04/2022)

Les passagers suivants sont considérés comme complètement vaccinés contre le Covid-19 :

1. Passagers ayant reçu les deux doses des vaccins AstraZeneca (Covishield et Vaxzevria), Covaxin, Moderna, Pfizer, Sinopharm, Sinovac-coronavac ou Sputnik au moins 14 jours avant l'arrivée ;
2. Passagers ayant reçu une dose du vaccin Johnson et Johnson au moins 28 jours avant l'arrivée ; ou
3. Passagers qui ont la preuve qu'ils se sont rétablis du Covid-19 et qui ont reçu une dose de l'un des vaccins susmentionnés au moins 14 jours avant le départ.

Les passagers qui séjournent dans un hôtel reconnu par le gouvernement seront soumis à un test Covid-19 à leur arrivée à l'hôtel. Les passagers qui séjournent dans un autre type d'hébergement seront soumis à un test Covid-19 à leur arrivée à l'aéroport.

Notez que tous les passagers ayant reçu une dose du vaccin Sputnik Light doivent se soumettre à un test Covid-19 à leur arrivée à l'aéroport.

Les passagers doivent remplir un [formulaire de voyage tout-en-un](#) avant leur arrivée. Tous les passagers doivent porter un masque chirurgical (ou un masque filtrant FFPI, FFP2 ou FFP3, à condition qu'il ne comporte pas de valve) pendant leur vol. Ils peuvent également être tenus de porter un masque à l'aéroport, en fonction des mesures sanitaires locales.



Votre séjour à l'Île Maurice

Formalités

Formalités COVID-19 (Au 28/04/2022)

Passagers non-vaccinés : Les passagers qui ne sont pas (complètement) vaccinés contre le Covid-19 doivent s'auto-isoler pendant 7 jours.

Passagers vaccinés : Les passagers qui séjournent dans un hôtel reconnu par le gouvernement seront soumis à un test antigénique à leur arrivée à l'hôtel. Les passagers qui séjourneront dans un autre type d'hébergement seront soumis à un test PCR à leur arrivée à l'aéroport. Les passagers doivent s'auto-isoler pendant 7 jours si le test à l'arrivée à l'hôtel ou à l'aéroport est positif.

Notez que tous les passagers ayant reçu une dose du vaccin Sputnik Light doivent subir un test Covid-19 à leur arrivée à l'aéroport.

Les mineurs âgés de 17 ans ou moins seront soumis aux mêmes conditions que celles applicables à l'adulte qu'ils accompagnent. Les mineurs non accompagnés seront soumis aux mêmes conditions qu'un passager complètement vacciné.

L'obligation d'auto-isolément pendant 7 jours en cas de test positif à l'arrivée à l'hôtel ou à l'aéroport ne s'applique pas aux passagers titulaires d'un certificat médical attestant de la guérison du Covid-19.



Informations Supplémentaires

PASSEPORTS, VISAS ET DOUANES

Les ressortissants français souhaitant séjourner moins de 3 mois à Maurice ne sont pas soumis à une obligation de visa. Un tampon autorisant l'entrée sur le territoire est apposé à l'arrivée sur le passeport par les services d'immigration.

Les voyageurs doivent être en possession d'un passeport valide pour toute la durée du séjour et d'un billet retour. Des justificatifs attestant du lieu de séjour et de la capacité financière (100 USD par jour) peuvent aussi être exigés.

SANTÉ

Les conditions sanitaires sont affectées par la pandémie du coronavirus.

La vaccination contre la fièvre jaune peut être exigée à l'entrée du pays pour les voyageurs en provenance de pays où elle est endémique.

La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) est recommandée en incluant rubéole, oreillons et rougeole chez l'enfant.

En fonction des conditions locales de voyage, les vaccinations contre la fièvre typhoïde et les hépatites virales A et B peuvent être recommandées.

La vaccination contre la rage peut également être souhaitable dans certains cas, en fonction des conditions et lieux de séjour.

Dans tous les cas, il est recommandé de demander conseil à son médecin ou auprès d'un centre de vaccinations internationales.



LANGUE

Bien que la langue officielle soit l'anglais, les Mauriciens parlent créole. Le français est la langue la plus utilisée après le créole. On ne peut comprendre ce dernier qu'avec un peu d'effort ou d'expérience.

À l'école, c'est l'anglais qui domine, comme dans les documents officiels, mais les journaux, s'ils veulent vendre, doivent écrire en français. Voilà pour une fois un pays où le français a gardé un pouvoir charismatique et historique, à défaut d'être législatif.

DÉCALAGE HORAIRE

Maurice est en avance sur la France de 3h en hiver et de 2h en été. Donc, quand il est 12h en France, à Maurice il est 15h en hiver et 14h en été.

ÉLECTRICITÉ

Vous aurez besoin d'un adaptateur électrique - Prise: Type C / G

Le voltage et la fréquence en Île Maurice sont les mêmes qu'en France (230 V, 50 Hz)

MONNAIE

Roupie mauricienne

1 MUR = 0,025 €

1 € = 40,27 MUR



SÉCURITÉ

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus : les intéressés peuvent avoir des intentions malhonnêtes, et proposer des boissons ou des aliments pouvant contenir des tranquillisants.

En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

Il est interdit de photographier des installations militaires ou des bâtiments et sites devant lesquels stationnent des militaires ou membres des forces de l'ordre.

Nous vous recommandons :

- de proscrire les signes extérieurs de richesse et voyager « léger »
- de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance
- d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a
- d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays
- Privilégier les excursions en groupe et encadrées par des professionnels, particulièrement lors de randonnées à l'intérieur du pays

Pour toutes urgences :

- Police 999 ou 112
- Samu 114
- Pompiers 995 ou 115

Une permanence consulaire peut intervenir en cas d'urgence :

Ambassade de France à Maurice

14, rue Saint-Georges - Port-Louis

Tel : +230 20 20 100

Tel (urgences) : +230 52 57 6100

Courriel : consulat.port-louis-amba@diplomatie.gouv.fr